

## **STB EVOLUTIF FCP**

**SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2023**

### **RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**Etats financiers - Exercice clos le 31 Décembre 2023**

#### **I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni en date du 30 mars 2023 nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers du fonds commun de placement « STB EVOLUTIF FCP » relatif à l'exercice clos le 31 Décembre 2023 tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de 421 200 dinars, un actif net de 402 243 dinars et un résultat bénéficiaire de l'année de 29 227 dinars.

#### ***Opinion***

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement « STB EVOLUTIF FCP » au 31 décembre 2023, ainsi que de sa performance financière et de ses mouvements sur l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

#### ***Fondement de l'opinion***

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds Commun de Placement conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquitté des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### ***Paragraphe d'observation***

Nous estimons utile d'attirer votre attention au point suivant :

- Comme indiqué au niveau de la note aux états financiers n° 4.5, les agios créditeurs cumulés encaissés par « STB EVOLUTIF FCP » en rémunération du compte courant bancaire, et qui sont en instance de distribution, s'élèvent au 31/12/2023 à 4 261 dinars. En attendant leurs distributions, ces montants sont logés parmi les passifs du fonds.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

## ***Rapport de gestion***

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la société « STB FINANCE », gestionnaire du fonds commun de placement « STB EVOLUTIF FCP».

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

## ***Responsabilité du gestionnaire et des responsables de la gouvernance pour les états financiers***

Le gestionnaire est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds Commun de Placement à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire a l'intention de liquider le Fonds Commun de Placement ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du fonds commun de placement « STB EVOLUTIF FCP».

## ***Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds Commun de Placement à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds Commun de Placement à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## **II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### ***Efficacité du système de contrôle interne***

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, tel que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du Fonds Commun de placement. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 31 Mars 2024

Le Commissaire aux Comptes :

**P/ Consulting & Financial Firm**

**Walid BEN AYED**

## BILAN

Au 31 décembre 2023

(Unité : Dinar Tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
<u>ACTIF</u>			
<b>AC 1 - Portefeuille - titres</b>	<b>4-1</b>	<b>337 604</b>	<b>307 538</b>
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés	<b>4-2</b>	86 478	74 899
b - Obligations et valeurs assimilées		251 126	232 640
<b>AC 2 - Placements monétaires et disponibilités</b>		<b>83 554</b>	<b>90 713</b>
a - Placement monétaires		0	0
b - Disponibilités	<b>4-3</b>	83 554	90 713
<b>AC 3 - Créances d'exploitation</b>		<b>42</b>	<b>30</b>
<b>AC 4 - Autres actifs</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>421 200</b>	<b>398 281</b>
<u>PASSIF</u>			
<b>PA 1- Opérateurs créditeurs</b>	<b>4-4</b>	<b>5 693</b>	<b>4 936</b>
<b>PA 2 - Autres créditeurs divers</b>	<b>4-5</b>	<b>13 265</b>	<b>20 329</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>18 958</b>	<b>25 265</b>
<u>ACTIF NET</u>			
<b>CP 1 -Capital</b>	<b>4-6</b>	<b>350 952</b>	<b>353 856</b>
<b>CP 2 - Sommes distribuables</b>		<b>51 290</b>	<b>19 160</b>
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		19 160	10 037
b - Sommes distribuables de l'exercice		32 131	9 123
<b>ACTIF NET</b>	<b>4-7</b>	<b>402 243</b>	<b>373 016</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>421 200</b>	<b>398 281</b>

## ETAT DE RESULTAT

Période du 1er Janvier au 31 décembre 2023

(Unité : Dinar Tunisien )

	Notes	Période du 01/01/2023 au 31/12/2023	Période du 01/01/2022 au 31/12/2022
<b><u>PR 1 - Revenus du portefeuille - titres</u></b>	<b>5-1</b>	<b>30 217</b>	<b>16 977</b>
a- Dividendes		13 338	739
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées		16 879	16 238
<b><u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u></b>	<b>5-2</b>	<b>292</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>30 509</b>	<b>16 977</b>
<b><u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u></b>	<b>5-3</b>	<b>-4 617</b>	<b>-4 373</b>
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>25 891</b>	<b>12 603</b>
<b><u>PR 3 - Autres produits</u></b>		<b>0</b>	<b>0</b>
<b><u>CH 2 - Autres charges</u></b>	<b>5-4</b>	<b>6 239</b>	<b>-3 480</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>32 131</b>	<b>9 123</b>
<b><u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u></b>		<b>0</b>	<b>0</b>
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXECICE</b>		<b>32 131</b>	<b>9 123</b>
<b><u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation )</u></b>		<b>0</b>	<b>0</b>
* Variation des +/- values potentielles sur titres		-1 158	2 274
* +/- values réalisées sur cession des titres		-1 220	13 229
* Frais de négociation de titres		-526	-1 321
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>29 227</b>	<b>23 305</b>

## ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Période du 1er Janvier au 31 décembre 2023

(Unité : Dinar Tunisien )

	<i>Période du</i> <i>01/01/2023 au</i> <i>31/12/2023</i>	<i>Période du</i> <i>01/01/2022 au</i> <i>31/12/2022</i>
<b><u>AN 1 - Variation de l'Actif Net resultant</u></b>	<b><u>29 227</u></b>	<b><u>23 305</u></b>
<u>des opérations d'exploitation</u>		
a - Résultat d'exploitation	32 131	9 123
b - Variation des +/- values potentielles sur titres	-1 158	2 274
c - +/- values réalisées sur cession de titres	-1 220	13 229
d - Frais de négociation de titres	-526	-1 321
<b><u>AN 2 - Distribution des dividendes</u></b>	<b><u>0</u></b>	<b><u>0</u></b>
<b><u>AN 3 -Transaction sur le capital</u></b>	<b><u>0</u></b>	<b><u>0</u></b>
<b>a - Souscriptions</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
* Capital	0	0
* Régularisation des sommes non distrib.	0	0
* Régularisations des sommes distrib.	0	0
<b>b - Rachats</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
* Capital	0	0
* Régularisation des sommes non distrib.	0	0
* Régularisation des sommes distrib.	0	0
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>29 227</b>	<b>23 305</b>
<b><u>AN 4 - Actif Net</u></b>		
a - En début de l'exercice	373 016	349 711
b - En fin de l'exercice	402 243	373 016
<b><u>AN 5 - Nombre de parts</u></b>		
a - En début de l'exercice	3 800	3 800
b - En fin de l'exercice	3 800	3 800
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>105,853</b>	<b>98,162</b>
<b>AN 6 TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>7,84%</b>	<b>6,66%</b>

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS**  
**AU 31 DECEMBRE 2023**  
(En dinar Tunisien)

**NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS**

Auparavant dénommé « FCP AL HIKMA », « STB EVOLUTIF FCP » est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif.

Il a été créé le 14 décembre 2015 à l'initiative de la « Société Tunisienne de Banque - STB » et STB MANAGER, en tant que FCP Islamique de distribution et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 23 décembre 2014.

Le capital initial s'élève à 1 000 000 dinars divisé en 10.000 parts de 100 dinars chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de la date de sa création.

Le conseil d'administration de la « STB MANAGER », réuni en date du 12 septembre 2019, a décidé de renoncer à la vocation de « FCP AL HIKMA » en tant que FCP islamique et de modifier les orientations de placement du fonds et de modifier le mode d'affectation des résultats du FCP, de Distribution à capitalisation. Par conséquent, la « STB MANAGER » a obtenu l'agrément du CMF N° 34-2019 du 31 octobre 2019 pour le changement de la dénomination de « FCP AL HIKMA », qui est désormais dénommé « STB EVOLUTIF FCP », et ce, à compter du 16 juillet 2020.

La « STB MANAGER » et la Société Tunisienne de Banque ont obtenu, aussi, l'agrément du CMF N° 33-2019 du 31 octobre 2019, pour le changement du gestionnaire de « FCP AL HIKMA » et la désignation de « STB FINANCE », Intermédiaire en Bourse, en tant que nouveau gestionnaire du fonds en remplacement de STB MANAGER, et ce, à compter du 16 juillet 2020.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

**NOTE 2 : OBJET**

Le fonds a pour objet, la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières au moyen de l'utilisation exclusive de ses fonds.

**NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES**

Les états financiers annuels arrêtés au 31 décembre 2023, sont établis conformément aux préconisations du système comptable des entreprises notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par l'arrêté du Ministre des Finances du 22 janvier 1999.

Les états financiers annuels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :



### **3- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital. Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon. Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

### **3- 2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date du 31 décembre 2023, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. La valeur du marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2023, ou à la date antérieure la plus récente. Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives au 31 décembre 2023. L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

### **3- 3 Evaluation des placements en obligation et valeurs assimilées :**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2023, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurants au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations ont été évalués, au 31 décembre 2023, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouverts à l'émission à compter du 1er janvier 2018

Au 31/12/2023, STB EVOLUTIF FCP ne détient aucune ligne de BTA.

### **3- 4 Evaluation des placements monétaires :**

Les placements monétaires sont évalués à la date d'arrêté à leur valeur nominale déduction faite des intérêts précomptés non courus.

### **3- 5 Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré

### **3-6 : Les charges de gestion des placements**

Les charges de gestion des placements sont les rémunérations à attribuer au dépositaire, au réseau des agences de la STB et au gestionnaire suivant des conventions établies respectivement à raison de 0,1%, 0,1%, 1% T.T.C. de l'actif net du FCP par an, calculé quotidiennement.

Toutes les autres charges (notamment les dépenses de promotion et de publicité) sont supportées par le gestionnaire.

**NOTES SUR LES ETATS FINANCIERS :****NOTE 4 - NOTES LIEES AU BILAN****4-1 : Portefeuille-titres**

Le solde de ce poste a atteint au 31 décembre 2023 un montant de 337 604 Dinars, se détaillant par valeur comme suit :

Portefeuille Titres	Code	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur	% de l'actif	Intérêts courus/ +ou- V potentielle
<b>Actions, valeurs assimilées et droits rattachés</b>			<b>86 310</b>	<b>83 353</b>	<b>19,79%</b>	<b>-2 957</b>
<b>Actions, valeurs assimilées et droits rattachés admis à la cote</b>						
EURO-CYCLES	TN0007570013	1 000	18 100	15 835	3,76%	-2 265
LAND'OR	TN0007510019	1 500	9 251	9 002	2,14%	-250
SFBT	TN0001100254	500	6 305	6 183	1,47%	-123
SOTUVER	TN0006560015	1100	13 470	13 240	3,14%	-230
STB	TN0002600955	6 500	24 664	24 050	5,71%	-614
UNIMED	TN0007720014	2 000	14 520	15 044	3,57%	524
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>			<b>240 608</b>	<b>254 252</b>	<b>60,36%</b>	<b>13 643</b>
<b>Obligations</b>			<b>237 441</b>	<b>251 126</b>	<b>59,62%</b>	<b>13 685</b>
EMP NAT 2022 T1 CA TF	TNPSL0PEJVO7	250	2 413	2 569	0,61%	157
EMP NAT 2022 T1 CA TF	TNPSL0PEJVO7	252	2 394	2 558	0,61%	164
EMP NAT 2023 T2 AF	TNNI3UPDYO12	593	5 634	5 936	1,41%	303
EMP NAT 2023 T2 AV	TNHOFRXHSG72	500	4 751	5 006	1,19%	255
EMPRUNT NATIONAL 2014 C	TN0008000515	100	813	1 079	0,26%	267
EPT NAT 1 2022 CF	TN5XXZZ454U2	2 000	200 000	211 377	50,18%	11 377
EPT NAT 3 2021 AV	TNSUXW7EBUQ0	4	36	37	0,01%	2
EPT NAT 3 2021 BF	TNYZO6UGUZ33	66	6 402	6 536	1,55%	134
STBSUB 2021-1 D	TNL6Z2LXMEP5	150	15 000	16 027	3,81%	1 027
<b>Titres OPCVM</b>			<b>3 167</b>	<b>3 126</b>	<b>0,74%</b>	<b>-42</b>
FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	TN3A0J4BTFV3	28	3 167	3 126	0,74%	-42
<b>TOTAL</b>			<b>326 918</b>	<b>337 604</b>	<b>80,15%</b>	<b>10 686</b>

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste « Portefeuille-titres », sont indiqués ci-après :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus nets	Plus (moins) values latentes	Valeur au 31 décembre	Plus (moins) values réalisées
<b>Solde au 31 décembre 2022</b>	<b>296 681</b>	<b>12 308</b>	<b>-1 450</b>	<b>307 538</b>	
<b>Acquisitions de l'exercice</b>	<b>419 077</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>419 077</b>	<b>0</b>
Emprunts d'Etat	25 384			25 384	
Bon du trésor assimilables				0	
Titres OPCVM	322 817			322 817	
Actions et droits assimilés	70 876			70 876	
<b>Cession et remboursement de l'exercice</b>	<b>-388 839</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-388 839</b>	<b>-1 220</b>
Emprunts d'Etat	-8 050			-8 050	326
Bon du trésor assimilables				0	
Titres OPCVM	-319 649			-319 649	-5 766
Actions et droits assimilés	-61 140			-61 140	4 221
<b>Variation des +/- values potentielles latentes</b>	<b>0</b>	<b>987</b>	<b>-1 158</b>	<b>-172</b>	<b>0</b>
Bon du trésor assimilables				0	
Emprunts d'Etat		987		987	
Titres OPCVM				0	
Actions et droits assimilés			-1 158	-1 158	
<b>Variation intérêts courus</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Solde au 31 décembre 2023</b>	<b>326 918</b>	<b>13 294</b>	<b>-2 608</b>	<b>337 604</b>	<b>-1 220</b>

#### 4-2 : Actions, valeurs assimilées et droits rattachés

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2023 à 86 478 Dinars contre 74 899 Dinars au 31 décembre 2022 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2023	31/12/2022
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	89 477	76 574
Différence d'estimation sur actions et valeurs assimilées	-2 999	-1 675
<b>Total</b>	<b>86 478</b>	<b>74 899</b>

#### 4-3 : Disponibilités

Au 31 décembre 2023, les disponibilités constituées d'avoir en banque, s'élèvent à 83 554 dinars contre 90 713 Dinars au 31 décembre 2022 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2023	31/12/2022
Avoirs en Banque	83 554	80 771
Sommes à l'encaissement	0	9 942
<b>Total</b>	<b>83 554</b>	<b>90 713</b>

#### 4-4 : Opérateurs créditeurs

Au 31 décembre 2023, le solde de ce poste s'élève à 5 693 dinars contre 4 936 dinars au 31 décembre 2022, et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2023	31/12/2022
Gestionnaire	465	114
Commission réseau	4 842	4 458
Commission dépositaire	385	364
<b>Total</b>	<b>5 693</b>	<b>4 936</b>

#### 4-5 : Autres créditeurs divers

Au 31 décembre 2023, le solde de ce poste s'élève à 13 265 dinars contre 20 329 dinars au 31 décembre 2022, et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2023	31/12/2022
Rémunération du commissaire aux comptes	9 151	6 151
Rémunération du comité Charaique	0	9 942
Redevance CMF	67	65
Autres créditeurs divers	-214	-89
Compte de régularisation passif (*)	4 261	4 261
<b>Total</b>	<b>13 265</b>	<b>20 329</b>

(\*) : Ce compte enregistre les intérêts créditeurs, reçus en rémunération du compte courant bancaire, et qui sont en instance de distribution (conformément à la décision du comité de contrôle charaique).

#### 4-6 : Capital

Au 31 décembre 2023, le capital a atteint un niveau de 350 952 dinars, enregistrant ainsi une diminution de 0,82 % par rapport au capital arrêté au 31 décembre 2022. Le détail comparé de cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	31/12/2023	31/12/2022
Capital social	403 293	403 293
Souscriptions	0	0
-Rachats	0	0
Frais de négociation de titres	-526	-1 321
Variation d'estimation / actions et valeurs assimilées	-2 999	-1 675
Variation d'estimation / obligations	391	225
Plus value/ actions et valeurs assimilées		23 363
Plus ou moins value/ obligations et valeurs assimilées	326	-234
Moins value/ actions et valeurs assimilées	-1 545	-9 900
+/- val/report actions	1 675	7 112
+/- val/report obligations et valeurs assimilées	-225	-3 047
+/- val/report OPCVM	0	-340
Résultat non distrib. / exercice clos	-49 436	-63 619
Réglul SND Rachat	0	0
<b>Total</b>	<b>350 952</b>	<b>353 856</b>

Les mouvements sur le capital, au cours de l'année 2023, se détaillent ainsi :

Désignation	Exercice 2023
<b>Capital en début d'exercice</b>	
Montant	353 856
Nombre de parts	3 800
Nombre de co-proprétaires	2
<b>Souscriptions réalisées</b>	
Montant	0
Nombre de titres émis	0
Nombre co-proprétaires entrants	0
<b>Rachats effectués</b>	
Montant	0
Nombre de titres rachetés	0
Nombre co-proprétaires sortants	0
<b>Autres mouvements</b>	
Variation des plus(ou moins) values potentielles sur titres	-1 158
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-1 220
Frais de négociation de titres	-526
Régularisation des sommes non distribuables	
<b>Capital en fin d'exercice</b>	
Montant	350 952
Nombre de parts	3 800
Nombre de co-proprétaires	2

#### 4-7 : Actif net

L'actif net du Fonds s'élève, à la fin de l'année 2023, à 402 243 dinars, contre 373 016 dinars à la fin de l'année 2022 soit une augmentation de 7,84%.

Désignation	31/12/2023	31/12/2022
Capital	350 952	353 856
Sommes distribuables	51 290	19 160
<b>Total</b>	<b>402 243</b>	<b>373 016</b>

#### NOTE 5 -NOTES LIEES AU COMPTE DE RESULTAT

##### 5-1 : Revenus du portefeuille Titres

Courant l'exercice 2023, les revenus du portefeuille titres encaissés se sont élevés à 30 217 dinars contre 16 977 dinars courant l'exercice précédent et se présentent comme suit :

Désignation	Période du 01/01/2023 au 31/12/2023	Période du 01/01/2022 au 31/12/2022
Dividendes	13 338	739
Revenus des obligations et valeurs assimilées	16 879	16 238
<b>Total</b>	<b>30 217</b>	<b>16 977</b>

##### 5-2 : Revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires ont atteint, au titre de l'exercice 2023, 292 dinars contre un solde nul au titre de l'exercice 2022. Ils se détaillent comme suit :

Désignation	Période du 01/01/2023 au 31/12/2023	Période du 01/01/2022 au 31/12/2022
Intérêts sur compte courant	292	0
Revenus certificat de leasing (Réalisé)	0	0
<b>Total</b>	<b>292</b>	<b>0</b>



### 5-3 : Charges de gestion des placements

Les charges de gestions ont atteint, au titre de l'exercice 2023, un montant de 4 617 dinars contre 4 373 dinars au titre de l'exercice précédent. Elles se détaillent comme suit :

Désignation	Période du 01/01/2023 au 31/12/2023	Période du 01/01/2022 au 31/12/2022
Rémunération du Gestionnaire (1)	3 848	3 645
Rémunération de réseau (2)	385	364
Rémunération du dépositaire (3)	385	364
<b>Total</b>	<b>4 617</b>	<b>4 373</b>

**(1) : Rémunération du gestionnaire :** La gestion du « STB EVOLUTIF FCP » était confiée à la société « STB MANAGER » moyennant une rémunération de 1% TTC de l'actif net, calculée quotidiennement. A partir du 16/07/2020, la gestion est confiée à « STB FINANCE » intermédiaire en bourse aux mêmes conditions de rémunération.

**(2) : Rémunération du dépositaire :** La fonction dépositaire du « STB EVOLUTIF FCP » est confiée à la « Société Tunisienne de Banque - STB » moyennant une rémunération de 0,1% TTC de l'actif net, calculée quotidiennement.

**(3) : Rémunération du réseau :** La fonction distributeur du « STB EVOLUTIF FCP » est confiée à la « Société Tunisienne de Banque - STB » moyennant une rémunération de 0,1% TTC de l'actif net, calculée quotidiennement.

### 5-4 : Autres charges

Les autres charges ont atteint, au titre de l'exercice 2023, un montant de - 6 239 dinars contre 3 480 dinars au titre de l'exercice précédent. Elles se détaillent comme suit :

Désignation	Période du 01/01/2023 au 31/12/2023	Période du 01/01/2022 au 31/12/2022
Rémunération du comité charaique	-9 942	0
Rémunération du commissaire aux comptes	3 330	3 000
Redevance CMF	385	364
Publicité & publications	0	101
Autres charges	-12	15
<b>Total</b>	<b>-6 239</b>	<b>3 480</b>

## Note 6- Autres Informations

### Données par part et ratios pertinents

Données par part	2023	2022	2021	2020	2019
Revenus des placements	8,029	4,468	4,233	3,074	6,543
Charges de gestion des placements	-1,215	-1,151	-1,091	-1,082	-1,607
<b>Revenus nets des placements</b>	<b>6,814</b>	<b>3,317</b>	<b>3,142</b>	<b>1,992</b>	<b>4,936</b>
Autres charges	1,642	-0,916	-1,382	-1,111	-2,619
Autres produits	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<b>8,455</b>	<b>2,401</b>	<b>1,760</b>	<b>0,881</b>	<b>2,317</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	0,000	0,000	0,000	0,000	0,026
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>8,455</b>	<b>2,401</b>	<b>1,760</b>	<b>0,881</b>	<b>2,343</b>
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-0,305	0,598	-1,104	8,978	15,158
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-0,321	3,481	-1,450	-7,433	-24,127
Frais de négociation de titres	-0,138	-0,348	-0,272	-0,165	-0,096
<b>Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)</b>	<b>-0,764</b>	<b>3,732</b>	<b>-2,826</b>	<b>1,381</b>	<b>-9,065</b>
<b>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</b>	<b>7,691</b>	<b>6,133</b>	<b>-1,066</b>	<b>2,262</b>	<b>-6,748</b>
Résultat non distribuable de l'exercice	-0,764	3,732	-2,826	1,381	-9,065
Régularisation du résultat non distribuable	0,000	0,000	0,000	0,000	2,981
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>-0,764</b>	<b>3,732</b>	<b>-2,826</b>	<b>1,381</b>	<b>-6,084</b>
<b>Distribution de dividendes</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>2,343</b>	<b>1,178</b>
<b>Valeur liquidative</b>	<b>105,853</b>	<b>98,162</b>	<b>92,029</b>	<b>93,095</b>	<b>93,175</b>
<b>Ratios de gestion des placements</b>					
Actif net moyen	387 629	361 363	351 735	353 914	567 354
Charges de gestion des placements / actif net moyen	-1,19%	-1,21%	-1,18%	-1,16%	1,08%
Autres charges / actif net moyen	1,61%	-0,96%	-1,49%	-1,19%	1,75%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	8,29%	2,52%	1,90%	0,95%	1,55%